

# Esquisse du trafic d'armes en Afrique

*Georges Berghezan*

chargé de recherche au Groupe de recherche  
et d'information pour la Paix et la sécurité, Bruxelles<sup>1</sup>

## **Introduction**

Le trafic d'armes, variante illégale du commerce des armes, est une des multiples facettes du crime organisé. D'une part, le port d'armes, à des fins d'attaque ou de défense, est souvent une nécessité pour les bandes criminelles. D'autre part, il représente un business très rentable, même si son chiffre d'affaires – de l'ordre d'au moins un milliard de dollars par an<sup>2</sup> – est sans doute bien inférieur à celui du trafic d'êtres humains, de drogue ou de faux médicaments. En outre, les routes empruntées par les trafiquants se superposent bien souvent, illustrant la notion de « poly-trafics ». Ceci dit, le trafic d'armes obéit à certains mécanismes spécifiques et connaît, en Afrique notamment, des évolutions qui devraient

---

1. Les vues exprimées sont personnelles et ne reflètent pas celles des Nations Unies

2. The Global Regime for Transnational Crime, International Institutions and Global Governance Program, Council on Foreign Relations, 25 juin 2013.

retenir l'attention. Le présent article entend donc donner un aperçu des tendances actuelles et récentes du trafic d'armes en Afrique subsaharienne et proposer quelques pistes pour limiter l'ampleur et les effets de ce fléau.

## **Prolifération d'armes en Afrique**

*Les Africains bien moins armés que les Européens  
ou les Américains...*

Un des rares à mener des recherches sur la prolifération des armes légères, l'institut *Small Arms Survey* estime que, sur plus d'un milliard d'armes de petit calibre en circulation sur le globe, la grande majorité, 857 millions, est entre les mains de civils, le reste, soit 156 millions, étant détenu par des forces de sécurité officielles, essentiellement l'armée ou la police<sup>1</sup>.

Un rapide coup d'œil sur l'estimation des stocks détenus dans chaque pays du monde par des civils<sup>2</sup> montre que, par rapport à l'Europe ou à l'Amérique du Nord, bien peu de civils détiennent une arme en Afrique subsaharienne. Alors que les Etats-Unis se taillent la part du lion, avec près de 400 millions armes détenues par des civils, soit un taux de plus de 1,2 arme par habitant, le pays africain dont les civils détiennent le plus grand nombre d'armes est le Nigeria, soit un

---

1. Small Arms Survey reveals : More than one billion firearms in the world, Small Arms Survey, 18 juin 2018.

2. Civilian Firearms Holdings, 2017, Small Arms Survey, 2018.

**Les 10 pays africains dont les civils détiennent le plus d'armes de petit calibre (en millions)**

1	Nigeria	6,16
2	Afrique du Sud	5,35
3	Angola	2,98
4	Soudan	2,77
5	Ghana	2,28
6	Mozambique	1,34
7	Soudan du Sud	1,25
8	Somalie (centre & sud)	1,14
9	Côte d'Ivoire	1,05
10	RD Congo	0,95

**Les 10 pays africains aux taux de détention d'armes les plus élevés (par 100 habitants)**

1	Réunion	19,6
2	Namibie	15,4
3	Guinée équatoriale	12,5
4	Somalie (centre & sud)	12,4
5	Puntland	12,3
6	Somaliland	11,9
7	Angola	11,2
8	Afrique du Sud	9,7
9	Soudan du Sud	9,6
10	Ghana	8

Source: Civilian Firearms Holdings, 2017, Small Arms Survey

peu plus de 6 millions (voir le tableau 1), pour une population de près de 200 millions d'habitants, suivi de l'Afrique du Sud (plus de 5 millions d'armes pour 55 millions d'habitants). Par habitant, selon la méthode choisie par *Small Arms Survey*, l'île de la Réunion arriverait en tête, avec un taux de près de

0,2 arme par habitant<sup>1</sup>. En se limitant aux États indépendants, c'est donc la population de la pacifique Namibie qui semble être la plus armée du continent (voir tableau 2). Notons que, selon cette méthodologie, la Somalie a été scindée en trois entités, dont le Puntland et le Somaliland, sécessionnistes.

Au total, environ 33 millions d'armes à feu seraient détenues par des civils en Afrique subsaharienne, soit moins de 4 % des stocks mondiaux. En prenant en compte sa population d'environ 1,2 milliard d'habitants, le taux de détention serait de moins de 3 armes par cent habitants, soit 4 fois moindre qu'un pays comme la Belgique, 5 fois moindre que la France ou l'Allemagne, 8 fois moindre que la Suisse, 10 fois moindre que la Suisse ou 40 fois moindre que les États-Unis ! Notons également que, contrairement aux pays industrialisés, une grande partie de ces armes consiste en armes non automatiques, de fabrication artisanale.

*... mais avec des armes davantage utilisées  
et déstabilisatrices*

Cependant, ces armes disséminées en Afrique présentent d'autres caractéristiques qui en font un facteur de profonde déstabilisation du continent. Tout d'abord, la majorité d'entre elles n'est pas enregistrée et est donc *a priori* illégale par rapport aux législations nationales en vigueur. Ainsi,

---

1. Ce taux étant identique à celui de la métropole, il est vraisemblable que l'institut a simplement repris le taux français pour l'extrapoler à celui de son département d'outre-mer.

sur le stock soudanais de 2,77 millions d'armes, seules 6 700 seraient enregistrées. De même, en République démocratique du Congo, seules 216 armes sur près d'un million seraient autorisées. Si d'autres pays, comme l'Afrique du Sud ou le Ghana, connaissent un processus d'enregistrement plus poussé, ayant permis d'identifier les détenteurs d'au moins la moitié de leurs armes, la plupart des États africains ne disposent tout simplement pas de données pouvant identifier les civils ayant accès à des armes<sup>1</sup>.

L'absence d'enregistrement, couplée à une production locale largement répandue, laisse donc le champ libre à un important commerce informel, en marge des circuits légaux, autrement dit à l'omniprésence du phénomène de trafic d'armes, bien que souvent opéré à petite échelle et sans nécessaire intention criminelle.

Mais l'Afrique est également le continent le plus affecté par la prolifération de groupes armés non-étatiques et de bandes criminelles organisées, dans le contexte d'une multitude de conflits violents, aux relents souvent communautaires ou fonciers. Du Mali à la Somalie, du Nigeria au Congo, des groupes armés prétendent défendre, à coups de fusil, leur communauté, leur territoire, ou propager une idéologie d'inspiration religieuse ou politique. La pauvreté, la faiblesse des États, la corruption et la lutte pour l'accès aux ressources, comme le contrôle des mines d'or dans l'est du Congo, rendent ces conflits plus aigus, plus nombreux et plus meurtriers.

---

1. Civilian Firearms Holdings, 2017, *op. cit.*

## Une production industrielle limitée

La grande majorité des armes utilisées dans ces conflits est produite à l'extérieur du continent africain. En effet, seuls quelques pays d'Afrique subsaharienne disposent d'installations industrielles de production d'armes à feu, principalement l'Éthiopie, le Soudan, le Nigeria et, surtout, l'Afrique du Sud. En effet, outre une vaste gamme d'armes lourdes (blindés, hélicoptères, armes antichar, lance-grenades...), cette dernière produit le fameux fusil d'assaut R4, inspiré du *Galil* israélien, ainsi que le pistolet SP<sub>1</sub>, une copie du *Beretta*<sup>1</sup>, et est le seul pays africain à avoir une réelle capacité exportatrice. Le Nigeria produit des fusils d'assaut, à l'origine des copies de la Kalachnikov AKM et du FN-FAL belge, mais un accord conclu en mars 2018 avec une firme polonaise devrait permettre la production sous licence du *Beryl M762*, une Kalachnikov utilisant des munitions de calibre OTAN<sup>2</sup>. Le Soudan produit une grande variété d'armes de petit calibre, pistolets, fusils, mitrailleuses, généralement grâce à des licences allemandes ou chinoises et une assistance technique iranienne<sup>3</sup>. Quant à l'Éthiopie, elle semble principalement produire des armes de petit calibre, dont des fusils d'assaut<sup>4</sup>.

La production de munitions, carburant indispensable

---

1. Here are some of South African Made weapons, African Military blog, 28 novembre 2017.

2. Nigeria will manufacture Polish-originated AK assault rifle derivatives, Army Recognition, 30 mars 2018.

3. Military Industry Corporation – MIC – Sudan, 2012.

4. Ethiopia to boost arms production – PM, IOL, 14 avril 2009.

des conflits armés, est davantage répandue en Afrique. Outre les pays producteurs d'armes nommés plus haut, des munitions de type militaire sont également fabriquées en Afrique de l'Est (Tanzanie, Ouganda, Kenya<sup>1</sup>), en Afrique australe (Namibie<sup>2</sup>, Zimbabwe<sup>3</sup>, Madagascar<sup>4</sup>), voire en RDC, où la société AFRIDEX, spécialisée en explosifs miniers, aurait noué un partenariat avec des firmes chinoise et nord-coréenne et produirait des munitions de divers calibres pour fusils d'assaut<sup>5</sup>. En outre, plusieurs usines produisent des cartouches de type calibre 12, en principe destinées à la chasse. Certaines d'entre elles ont récemment attiré l'attention internationale car leurs produits sont largement disséminés dans les pays voisins, où ils équipent des armes artisanales utilisées dans des conflits armés. Notons que des munitions sont également fabriquées artisanalement, ou semi-artisanalement, par récupération et remplissage de poudre et de projectiles de la douille usagée.

Si la production d'armes et de munitions en Afrique a tendance à augmenter, elle demeure souvent trop faible et trop peu compétitive pour s'imposer à l'exportation et reste donc surtout confinée au marché intérieur des pays concernés. Dans

---

1. Stéphanie Pézard et Holger Anders, Targeting Ammunition, A primer, Small Arms Survey, juin 2006.

2. Namibia Confirms North Korean-Built Arms and Ammunition Factory, DefenseNews, 17 mars 2016.

3. Zimbabwe Defence Industries (PVT) Ltd, EPICOS, 10 septembre 2018.

4. Découverte : Valoriser le potentiel de l'usine militaire de Moramanga, Midi Madagasikara, 19 décembre 2016.

5. Échange de correspondance avec l'analyste congolais Jean-Jacques Wondo entre le 11 et 15 décembre 2017.

la plupart des cas, en particulier dans les trafics transfrontaliers, la prépondérance des armes extra-africaines, essentiellement d'Europe et d'Asie, demeure importante. Cependant, le plus souvent, ces armes ont été importées légalement par des États et ont été ultérieurement détournées.

### **Provenance et commanditaires des armes illicites**

#### *Le trafic intercontinental*

Comme l'Afrique ne produit que peu d'armes, elle s'approvisionne essentiellement sur les marchés asiatiques et européens. De même, une partie du commerce illicite provient directement d'autres continents. Par exemple, en septembre 2017 au port de Lagos, a été mis à jour un important trafic de fusils à pompe entre la Turquie et le Nigeria. Des milliers d'armes ont pénétré dans le pays, cachées dans des containers et déclarées comme étant des tuyaux de plomberie. Plusieurs suspects, les importateurs nigériens de cette « tuyauterie », ont été arrêtés, tandis que quatre agents des douanes, jugés trop « complaisants », ont été démis<sup>1</sup>. Sept années plus tôt, le même port – un des *hubs* africains des trafics les plus divers – a connu une affaire similaire : 13 containers bourrés d'armes iraniennes, dont des mortiers et des lance-roquettes,

---

1. Nigeria, Turkey to meet over illegal arms shipments, news24, 22 septembre 2017, & Illegal Arms Importation: Nigeria Customs chief meets Turkish ambassador, Premium Times, 26 septembre 2017.



y ont été saisis. Les destinataires du matériel n'ont jamais pu être identifiés<sup>1</sup>.

Cependant, le contexte international ne semble plus favoriser les affaires des grands trafiquants internationaux, comme ce fut le cas pendant la Guerre froide et la décennie qui a suivi. Le Russo-Tadjik Viktor Bout, qui a alimenté en armement notamment l'ancienne guérilla angolaise de l'*Uniao Nacional para a Independência Total de Angola* (UNITA), le Liberia sous la coupe de Charles Taylor et les groupes rebelles pro-rwandais de RDC, purge actuellement une peine de 25 ans de prison aux États-Unis. L'Ukraino-Israélien Leonid Minin, qui fournissait, grâce à son associé, le président burkinabé Compaoré, des armes à la Sierra Leone et au Liberia, alors en guerre, semble s'être replié en Israël après une peine de prison de deux ans infligée en Italie. Le Belge Jacques Monsieur qui, après avoir été un des maillons de l'*Irangate* concoctée sous l'administration Reagan et au cœur de l'armement de la Croatie et la Bosnie-Herzégovine alors en guerre, a été l'agent d'*Elf-Aquitaine* pour une tentative d'achat d'armement polonais en 1991 au bénéfice du gouvernement angolais, alors sous embargo, et surtout pour l'achat, pour le compte du président Lissouba du Congo-Brazzaville en 1997, de plusieurs dizaines de millions de dollars d'armes lourdes ex-soviétiques, dont des missiles et des hélicoptères de combat. Petit problème : Lissouba ayant été renversé à l'issue de la guerre civile congolaise, son successeur, Sassou-Nguesso, a refusé d'endosser la

---

1. Weapons seized in Nigeria came from Iran : shipping company, Reuters, 31 octobre 2010, & Firearms trafficking in West Africa, in Transnational Organized Crime in West Africa : A Threat Assessment, United Nations Office on Drugs and Crime, février 2013.

facture qu'il avait laissée. Monsieur a alors réclamé son dû à *Elf*, dont les atermoiements ont laissé des traces écrites, plus tard saisies par la justice française. Après un séjour mystérieux en prison en Iran, pays où il s'approvisionnait en armes, celui qu'on surnommait *le Maréchal* a été condamné, au cours de procès tenus à huis clos, en raison de l'implication de plusieurs services de renseignement, à plusieurs peines d'au plus trois ans de détention, en Belgique, en France et aux États-Unis.

Parmi les autres affaires où sont intervenues de grandes figures du trafic international des armes, on peut citer l'*Ango-lagate*, à laquelle ont été mêlés des proches de l'ancien président Mitterrand, l'homme d'affaires français Pierre Falcone et le trafiquant « penta-national », né à Moscou, Arcadi Gaydamak. Cette affaire concernait la vente, en 1993 et 1994, d'armement lourd d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars au gouvernement angolais confronté à une offensive de l'UNITA. Après un long séjour en Israël, où il a tenté de se faire élire maire de Jérusalem, Gaydamak a fini par se rendre en France pour y purger une peine de prison pour blanchiment d'argent. Quant à Falcone, la peine de six ans de détention qui lui avait été infligée a finalement été annulée en 2011<sup>1</sup>.

### *États trafiquants*

Une partie substantielle des trafics d'armes intra-africains est organisée par des gouvernements africains. Ainsi, durant la

---

1. Sandrine Santo, Georges Berghezan et Sergio Carrozzo, *Trafics d'armes vers l'Afrique*, Livre du GRIP n° 261-262, Ed. GRIP-Complexe, 2002 ; *L'honneur retrouvé de Pierre Falcone*, *Le Figaro*, 30 avril 2011 ; Arcadi Gaydamak : la case prison, *Libération*, 25 novembre 2015.

«deuxième guerre du Congo», entre 1998 et 2002, le Rwanda et l'Ouganda ont fait appel à des réseaux internationaux de trafiquants, dont celui de Bout, pour alimenter en armement les rébellions qu'ils avaient montées en RDC, en soutien à leurs propres troupes qui avaient envahi l'est du pays. Des milliers de tonnes de munitions et d'armes, notamment des Kalachnikovs, ont ainsi inondé l'est du Congo<sup>1</sup>. En face, des groupes de Mai-Mai, rebaptisés pour l'occasion «Forces d'autodéfense populaire», sont parvenus à entraver la progression des envahisseurs grâce à des livraisons d'armes, souvent par parachutage, organisées par le gouvernement de Kinshasa<sup>2</sup>. Après le départ des troupes rwando-ougandaises, nombreux ont été les Mai-Mai à refuser de restituer les armes qu'ils avaient reçues et à les retourner contre les forces armées officielles. Après la première vague de 1994 – quand l'armée et les miliciens qui venaient de perpétrer un génocide au Rwanda se sont repliés, avec armes et munitions, au Zaïre, avec l'assentiment de la France de Mitterrand et du régime finissant de Mobutu – la deuxième vague résultant de l'invasion rwando-ougandaise est un des principaux facteurs expliquant pourquoi, aujourd'hui encore, l'est du Congo est saturé d'armes et continue à connaître un des plus hauts niveaux d'insécurité en Afrique.

Un autre cas emblématique est celui de l'ancien président burkinabé, Blaise Compaoré. Pendant plus de vingt ans, celui-ci s'est spécialisé dans les violations d'embargos de l'ONU sur

---

1. Georges Berghezan, *Transferts d'armes vers les acteurs impliqués dans le conflit en RDC*, in *Trafics d'armes vers l'Afrique*, Livre du GRIP n° 261-262, Ed. GRIP-Complexe, 2002.

2. Charles Nasibu Bilali, *Qui arme les Mai-Mai?*, Rapport du GRIP n° 2004/5, 2004.

les armes imposés à divers acteurs s'étant distingués par la bestialité de leurs méthodes : l'ancienne guérilla angolaise de l'UNITA<sup>1</sup>, le *Revolutionary United Front* (RUF) de Sierra Leone, et le Liberia alors dirigé par Charles Taylor<sup>2</sup>, condamné en 2012 à cinquante ans de prison pour crimes contre l'humanité. En échange de ses services, le chef d'Etat burkinabé aurait reçu des pierres précieuses extraites dans ces trois pays, les tristement célèbres « diamants du sang »<sup>3</sup>. Lors des dernières années de son règne, Compaoré a également été le principal fournisseur d'armes et munitions de la rébellion ivoirienne dirigée par Alassane Ouattara, ceci alors que la Côte d'Ivoire faisait également l'objet d'un embargo de l'ONU. Si Compaoré a dû choisir le chemin de l'exil après la révolte populaire de 2014, personne au sein de la « communauté internationale » n'a songé à faire répondre de ses actes un homme coresponsable de la mort de dizaines de milliers de personnes. Il est vrai qu'il séjourne maintenant à Abidjan, sous la protection de son ami, le désormais président Ouattara, et qu'il a échappé à la justice de son pays grâce à un autre de ses « grands amis », François Hollande, alors président de la République française<sup>4</sup>.

1. Voir *Report of the Panel of experts on violations of Security Council sanctions against UNITA*, S/2000/203, 10 mars 200.

2. Voir *Report of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1132 (1997) concerning Sierra Leone*, S/1999/1300, 31 décembre 1999; ainsi que Joost R. Hiltermann, *Letter to President Compaore of Burkina Faso on Arms Inquiry*, Human Rights Watch, 29/03/00..

3. Christophe Ayad, *Le Burkina Faso accusé par l'ONU de trafic d'armes*, Libération, 5 janvier 2001.

4. Rémi Carayol, *Burkina : comment la France a exfiltré Blaise Compaoré*, Jeune Afrique, 4 novembre 2014.

Un peu plus tôt, durant les années 1980, l'Afrique du Sud a abondamment alimenté en armes les guérillas anticommunistes d'Angola<sup>1</sup> et du Mozambique. Ainsi, pendant cinq années, le régime de l'apartheid a fourni 45 à 60 tonnes d'armes par mois à la *Resistência Nacional Moçambicana* (Renamo), créée quelques années plus tôt par les services secrets rhodésiens<sup>2</sup>. Au total, en comptant celles distribuées par le gouvernement mozambicain, ce sont 1,5 million d'armes qui seraient parvenues à des civils... et qui ont été, quelques années plus tard, la principale source du trafic transfrontalier d'armes à destination de groupes criminels en Afrique du Sud<sup>3</sup>, devenue un des pays affichant le plus haut taux de décès par arme à feu au monde<sup>4</sup>. Cette situation a forcé les autorités sud-africaines et mozambicaines à collaborer pour monter l'*opération Rachel* de recherche des caches d'armes disséminées au Mozambique. Entre 1995 et 2004, ce sont notamment 20 000 armes à feu et 70 000 grenades qui auraient été collectées et détruites<sup>5</sup>, entraînant une diminution significative du trafic transfrontalier et une forte augmentation des prix au marché noir en Afrique du Sud<sup>6</sup>.

1. Angola : Arms Trade and Violations of the Laws of War since the 1992 Elections, Human Rights Watch, novembre 1994.

2. Alex Vines, Renamo's Rise and Decline: The Politics of Reintegration in Mozambique, International Peacekeeping, novembre 2013.

3. The reasons why there are so many guns in South Africa, news24, 22 février 2013.

4. South Africa is the second worst country in the world for gun deaths, BusinessTech, 22 juin 2015.

5. Mozambique: 'Rachel Operation' Has Destroyed Over 177,000 Weapons, allAfrica, 21 février 2004.

6. Operation Rachel a huge success, news24, 20 mai 2001.

Plus récemment, le gouvernement tchadien d’Idriss Déby a été soupçonné de tolérer ou d’organiser des livraisons d’armes à des groupes rebelles de pays voisins, comme – jusqu’en 2014 – *Boko Haram* au Nigeria<sup>1</sup> ou la Séléka en République centrafricaine (RCA)<sup>2</sup>. Certaines de ces armes auraient eu pour origine les arsenaux libyens<sup>3</sup>.

Un peu plus à l’est, une autre région affectée par des trafics de ce type est la Corne de l’Afrique, y compris les Soudan, où les gouvernements ont pris l’habitude, depuis des décennies, de soutenir les groupes armés actifs chez leurs voisins (voir *infra*).

#### *Fuites des arsenaux gouvernementaux*

Quand ils ne sont pas organisés au plus haut niveau politique, de nombreux trafics proviennent de vols et de détournements opérés à partir des stocks des forces gouvernementales. Ainsi, plusieurs groupes armés congolais<sup>4</sup>, et même

---

1. Christophe Rigaud, Tchad : Idriss Déby et Boko Haram, liaisons dangereuses ?, Afrikarabia, 26 mai 2014, & Georges Bergezan, Éradiquer Boko Haram : acteurs multiples, résultat incertain, Note d’analyse du GRIP, 7 mars 2016.

2. Yannick Weyns, Lotte Hoex, Filip Hilgert et Steven Spittaels, Mapping Conflict Motives : The Central African Republic, IPIS, pp. 63-64, novembre 2014, & Rapport de mi-mandat du Groupe d’experts en en application de l’alinéa c) du paragraphe 28 c) de la résolution 2339 (2017), S/2017/639, par. 64-68, 26 juillet 2017.

3. Enquête sur les transferts d’armes transfrontaliers dans le Sahel, *op. cit.*, pp. 21-22.

4. Rapport final du Groupe d’experts sur la République démocratique du Congo, S/2017/672, ONU, § 158, 16 août 2017.

non-congolais<sup>1</sup>, sont approvisionnés à partir des arsenaux des forces armées de RDC par des militaires corrompus, souvent hautement gradés<sup>2</sup>, y compris un chef d'état-major<sup>3</sup>.

Une telle situation est favorisée par l'effondrement ou l'extrême faiblesse de l'État, comme en Somalie où, depuis des dizaines d'années, des armes et munitions de l'armée sont vendus au marché noir et finissent entre les mains de factions rivales et de groupes armés<sup>4</sup>. Le cas le plus extrême est probablement la fuite massive, en particulier vers l'Afrique subsaharienne, mais aussi vers la Syrie, de l'arsenal amassé par le colonel Kadhafi. Quelques mois après la victoire de l'OTAN sur le régime libyen, un flot sans précédent d'armes de petit calibre, mais aussi de missiles antiaériens, atteignait le nord du Mali, qui passait sous la coupe de groupes armés touareg et islamistes<sup>5</sup>. Un an plus tard, une nouvelle intervention occidentale, pilotée par la France, a été nécessaire pour tenter, avec un succès très relatif jusqu'à présent, de faire repasser cette partie du pays sous le contrôle de ses autorités centrales. Mais les armes libyennes ont également alimenté d'autres régions, notamment le Nigeria, où elles

---

1. Deux officiers arrêtés pour trafic d'armes avec des rebelles sud-soudanais en RDC, Voice of America Afrique, 7 août 2017.

2. Nord-Kivu : soupçonné de trafic d'armes, un officier de l'armée en cavale, Radio Okapi, 11 août 2016.

3. Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2012/843, ONU, § 121, 15 novembre 2012.

4. Somali Civil War Is Fueled By Huge Stockpiles of Weapons, The Christian Science Monitor, 14 octobre 1992, & Somalia army weapons sold on open market - U.N. monitors, Reuters, 10 octobre 2014.

5. Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) concernant la Libye, S/2013/99, 16 avril 2013.

ont été acquises non seulement par les islamistes de *Boko Haram*, ainsi que par des voleurs de bétail et d'autres bandits, mais aussi par des éleveurs et des agriculteurs, dont le conflit provoque des milliers de morts chaque année<sup>1</sup>.

Cependant, la fuite des arsenaux nationaux semble être, dans de nombreux pays, la principale source en armes illicites. Ainsi, selon une enquête effectuée en 2008 au Burkina Faso et citée, quelques années plus tard, par le Premier ministre Tiao, 49 % des armes détenues illicitement par des civils proviendraient des arsenaux gouvernementaux, tandis que seules 11 % seraient originaires d'un pays voisin<sup>2</sup>. Plus récemment, en août 2018, le directeur du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) a déclaré, faisant apparemment référence aux pays du Sahel, que « près de 80 % des armes et munitions utilisées par (les) groupes terroristes et criminels proviennent de stocks initialement acquis tout à fait légalement par des gouvernements pour équiper leurs Forces de défense et de sécurité », alors que « il y a quelques décennies les armes qu'ils utilisaient provenaient essentiellement de circuits internationaux de trafics »<sup>3</sup>.

---

1. Herders against Farmers : Nigeria's Expanding Deadly Conflict, Report 252/Africa, International Crisis Group, 19 septembre 2017.

2. Dramane Sambore, Prolifération des armes légères au Burkina : de nouveaux acteurs engagés contre le phénomène, Association des jeunes contre les armes légères et de petit calibre, 10 novembre 2011.

3. Attaques terroristes : « Près de 80 % des armes proviennent de stocks acquis légalement » (cadre ONU), WakatSera, 28 août 2018.



*Armes migrantes*

La « migration » des armes d'un théâtre de conflit à un autre est un autre phénomène inhérent au trafic d'armes. Une région en conflit accumule de grandes quantités d'armes, rendues superflues quand le conflit trouve une issue ou connaît une accalmie. Ces armes auront alors tendance à être transférées, en particulier par des ex-combattants, vers d'autres régions où des troubles ont éclaté et qui connaissent une forte demande. Ainsi, dès la fin de la guerre civile en Côte d'Ivoire, des armes provenant des stocks des deux parties qui étaient en conflit ont été saisies ou découvertes entre 2011 et 2013 au Mali, notamment aux mains des djihadistes d'AQMI<sup>1</sup>, ainsi qu'au Niger en 2012 et 2013, probablement à destination de *Boko Haram*, faisant dire que à des experts de l'ONU qu'il « existe probablement des réseaux de trafic d'armes et de munitions en provenance de la Côte d'Ivoire »<sup>2</sup>. Ces réseaux seraient contrôlés par d'anciens rebelles ivoiriens ayant accès aux caches d'armes qui parsèment le nord du pays. Enfin, en 2014 et 2015, une dizaine de fusils d'assaut chinois, ayant vraisemblablement fait partie des stocks ivoiriens, ont été collectés

---

1. Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel, Conflict Armament Research, novembre 2016, pp. 35-37.

2. Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, établi en application du paragraphe 16 de la résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité, S/2013/228, § 63 à 66, 17 avril 2013, & Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité, S/2015/252, § 115 à 117, 13 avril 2015.

ou saisis auprès de groupes armés en RCA. On ignore si ces armes ont été expédiées avant ou après l'entrée en vigueur de l'embargo sur les armes auquel ce pays est soumis<sup>1</sup>.

D'autres trafics ont également pour origine des régions « post-conflit », mais pour destination des groupes criminels dans des pays voisins. Ainsi, après la fin de sa guerre civile en 1992, le Mozambique a non seulement alimenté les milieux criminels d'Afrique du Sud en armes dont certaines avaient été originellement expédiées par Pretoria chez son voisin du nord, mais aussi d'autres États frontaliers, par exemple le Malawi. Le trafic, principalement de Kalachnikovs et de pistolets Makarov, y a été facilité par la présence massive de réfugiés mozambicains, souvent armés, et était destiné à la fois aux milieux criminels, y compris des braconniers, à des milices politiques et des citoyens en quête d'autodéfense<sup>2</sup>.

Un autre pays saturé d'armes, en raison des multiples conflits armés qui s'y sont déroulés jusqu'en 2009, est le Tchad, qui occupe de surcroît une position stratégique entre des pays comme le Soudan, la RCA et la Libye<sup>3</sup>. Tout concourt à faire de ce pays un vaste réservoir en armes, qui se déversent fréquemment dans les pays voisins, parfois avec la bénédiction des autorités politiques<sup>4</sup>.

---

1. Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel, *op. cit.*, pp. 36-37.

2. Gregory Mthemba-Salter, *Trading Life, Trading Death. The Flow of Small Arms from Mozambique to Malawi*, Small Arms Survey, janvier 2009.

3. Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala, 2013, & Tchad : Environ deux millions d'armes légères circulent dans le pays, Alwihda Info, 21 juin 2009.

4. Christophe Rigaud, *op. cit.*

### *La production locale*

Une production locale, donc artisanale, d'armes à feu est présente dans de nombreux pays africains, particulièrement en Afrique de l'Ouest et centrale. Sauf en RCA et dans certaines régions de RDC, ces armes artisanales sont peu utilisées dans les conflits, leurs protagonistes ayant accès à des armes automatiques, bien plus létales. Il s'agit généralement de fusils non automatiques, à un ou deux coups, servant le plus souvent à la chasse, pratiquée par des millions d'Africains dans le seul but de procurer de la viande à leur ménage. Dans certains pays, comme au Cameroun<sup>1</sup>, elles accompagnent des rites traditionnels («pétarades» annonçant une naissance ou un décès de notable, par exemple). Mais, dans d'autres, ces armes, pistolets et fusils à canon scié, servent surtout à équiper des éléments criminels. Ainsi, au Ghana, près de 90 % des armes utilisées dans des vols à main armée seraient de production locale, tandis qu'au Mali, cette proportion atteindrait 80 %<sup>2</sup>.

Si certains pays répriment fortement la possession d'armes artisanales, la plupart les tolèrent tant qu'elles ne sont pas impliquées dans des délits. Cependant, la tolérance affichée par certains services étatiques est parfois extrême : en 2015, à la frontière entre la Guinée et le Liberia, des enquêteurs de l'ONU ont assisté au passage continu de chasseurs libériens

---

1. Georges Berghezan, Armes artisanales au Cameroun : urgence d'une législation cohérente pour encadrer des pratiques traditionnelles, Note d'analyse du GRIP, 4 avril 2016.

2. Are West Africa's gunsmiths making violence cheap?, ReliefWeb, 27 novembre 2017.

s'étant procuré un fusil en Guinée, sans le moindre contrôle ni enregistrement par les douaniers des deux pays<sup>1</sup>. Circonstance aggravante, jusqu'en 2016, le Liberia était soumis à un embargo sur les armes de l'ONU!

Un des problèmes majeurs posés par les armes artisanales est que, dans l'immense majorité des cas, elles sont illégales, car leur production et leur vente ne sont pas encadrées par une législation adaptée. Interdire purement et simplement cette pratique serait contre-productif, car cela entrainerait la plongée du secteur dans la clandestinité. Vouloir l'aligner sur les règles strictes – marquage, enregistrement, autorisations... – promues par les conventions régionales sur les armes légères et auxquelles se conforment lentement les législations nationales est irréaliste : comment, par exemple, demander à un forgeron de village – le producteur classique de telles armes – de marquer son arme selon un numéro unique et de l'enregistrer dans une base de données nationale informatisée?

Comme nous l'avons mentionné plus haut, quelques pays d'Afrique disposent d'une industrie de production de cartouches de chasse, généralement le fameux « calibre 12 ». Deux usines posent un problème particulier, car leurs cartouches sont apparemment exportées illégalement dans plusieurs États voisins : la Cartoucherie du Mali (CarMa), à Bamako, et la Manufacture d'armes et de cartouches congolaise (MACC) à Pointe Noire. Ces cartouches servent de

---

1. Final report of the Panel of Experts on Liberia submitted pursuant to paragraph 3 (a) of Security Council resolution 2237 (2015), par. 77, S/2016/348, Nations Unies, 15 avril 2016.

munitions aux détenteurs d'armes artisanales dans les pays environnants, par exemple la Côte d'Ivoire et la RDC. Fait plus inquiétant, celles de la MACC ont été retrouvées en grand nombre et en vente libre en RCA, un des rares pays où l'armement des groupes armés, en particulier les antibalaka, est de fabrication locale<sup>1</sup>. Dans l'est de la RDC, un chef d'état-major organisait un trafic de ces cartouches au profit de braconniers et de groupes armés<sup>2</sup>.

### *Destinations interdites*

Au titre de sanctions destinées à faciliter un retour de la paix, le Conseil de sécurité de l'ONU interdit les fournitures d'armement à un certain nombre de destinations, que ce soit des États ou des acteurs non étatiques. Voici la liste des embargos sur les armes décrétés par l'ONU et en vigueur en Afrique au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

En outre, certaines organisations régionales imposent elles-mêmes des embargos sur les armes. Ainsi, l'Union européenne reprend généralement à son compte les embargos de l'ONU, mais en a imposé à deux États africains supplémentaires : l'Égypte et le Zimbabwe.

---

1. Rapport de mi-mandat du Groupe d'experts en application de l'alinéa c) du paragraphe 28 c) de la résolution 2339 (2017), S/2017/639, par. 92-93, 26 juillet 2017.

2. Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2012/843, ONU, § 137-138, 15 novembre 2012.

<b>Pays / entités</b>	<b>Année de promulgation</b>	<b>Champ d'application/exemptions</b>
Somalie	1992	Ne s'applique qu'aux acteurs non étatiques
RD Congo	2003	Ne s'applique qu'aux acteurs non étatiques
Soudan	2004	Ne s'applique qu'à la région du Darfour
Érythrée	2009	
Libye	2011	Sauf dérogations accordées au Gouvernement d'entente nationale pour lutter contre les groupes définis comme terroristes
Centrafrique	2013	Sauf armement destiné à appuyer la réforme du secteur de la sécurité
Soudan du Sud	2018	
Individus et groupes définis comme terroristes <sup>1</sup>	2002	S'applique notamment à 6 groupes basés au Mali (dont Al Mourabitoune, Ansar Eddine, MUJAO et AQMI), 2 au Nigeria (dont Boko Haram), 2 en Somalie.

1. Liste actualisée disponible sur <https://scsanctions.un.org/fop/fop?xml=htdocs/resources/xml/fr/consolidated.xml&xslt=htdocs/resources/xsl/fr/al-qaida.xsl>.

### *Acteurs du trafic des armes*

Une partie des transferts illicites d'armes est donc l'œuvre de trafiquants professionnels et de bandes criminelles organisées, comme les réseaux mafieux nigériens ou les syndicats du crime sud-africains. Si les premiers ne jouissent plus de l'impunité dont ils ont bénéficié pendant et juste après la Guerre froide, les seconds ont pour particularité de souvent combiner le

trafic d'armes à d'autres activités criminelles, comme le trafic d'êtres humains ou le commerce de drogue<sup>1</sup>. Ceci semble être également une caractéristique des groupes armés, qui financent leurs acquisitions d'armes grâce au trafic de drogue<sup>2</sup> ou de matières premières<sup>3</sup>.

Mais le trafic des armes est aussi organisé par des personnes apparemment respectables, comme des chefs d'État et de gouvernement : Compaoré (Burkina Faso), Kadhafi (Libye), Mobutu (Zaïre), Pieter Botha (Afrique du Sud) ou Kagamé (Rwanda) se sont particulièrement illustrés dans ce domaine. Cependant, d'autres figures non-africaines ont également joué les premiers rôles. Si rares sont les États occidentaux à reconnaître leur implication dans des livraisons clandestines d'armes, la France semble se profiler comme une exception<sup>4</sup>. Quant aux États-Unis, leurs livraisons d'armes, directes ou indirectes, à des groupes rebelles anticomunistes durant la Guerre froide<sup>5</sup> ou, plus récemment et sur d'autres continents, à des mouvements luttant pour un « changement de régime »<sup>6</sup> ne sont pas un mystère, bien que – à l'inverse de la France et des pays de l'Union européenne – de

1. Gun-running on SA borders, news24, 23 septembre 2002.

2. "How al-Qaeda, Boko Haram smuggle arms into Nigeria", Vanguard, 11 mai 2013.

3. Ruben de Koning, Conflict Minerals in the Democratic Republic of the Congo, Policy Paper 27, SIPRI, juin 2011.

4. Paris admet des livraisons d'armes aux rebelles libyens, *Le Point*, 29 juin 2011.

5. Angola Guerrilla Describes U.S. Aid, *The New York Times*, 15 décembre 1987.

6. Georges Berghezan, Transferts d'armes aux groupes armés de Syrie : le rôle de Washington, Note d'analyse du GRIP, 25 octobre 2017.

telles transactions ne violent pas nécessairement leur législation.

Des sociétés privées sont également impliquées, par exemple quand elles paient des « taxes » ou achètent des minerais exploités illégalement par des groupes armés, comme ce fut le cas par exemple de firmes belges et britanniques dans l'est de la RDC<sup>1</sup>. Au Congo-Brazzaville, *Elf Aquitaine* a été beaucoup plus loin, en étant au cœur des trafics vers le président Lissouba, trafics qu'elle a financés, au moins en partie. D'autres sociétés peuvent être considérées comme des complices, en offrant des facilités financières à des acteurs directement engagés dans ces trafics : ainsi, la banque suisse HSBC a eu parmi ses clients de nombreux individus et sociétés actifs dans ce juteux commerce, comme la firme minière Katex qui a livré des armes à un mouvement rebelle libérien<sup>2</sup>. En plus du secteur bancaire, les livraisons illicites font intervenir de nombreux autres intermédiaires : compagnies aériennes (Victor Bout en possédait plusieurs), assureurs, facilitateurs divers, comme des hommes d'affaires ou des diplomates, etc.

Par ailleurs, si la production d'armes peut être considérée comme une activité légale, la diversion vers le circuit illicite peut intervenir dès la sortie d'usine. Ainsi, durant les années 1990, l'Ukraine et la Bulgarie se sont particulièrement distinguées par des livraisons irresponsables aboutissant presque

---

1. Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2008/773, ONU, 12 décembre 2008.

2. HSBC ferme les yeux sur le trafic d'armes en Afrique, *Le Monde*, 11 février 2015.



directement à des entités sous embargo<sup>1</sup>. Un État exportateur doit en effet s'assurer de la crédibilité des documents garantissant que les armes seront utilisées conformément à ce qui est convenu, et ne seront donc pas réexportées par le commanditaire. Notons que, depuis son adhésion à l'Union européenne et à sa « Position commune » sur les exportations d'armes<sup>2</sup>, le nombre de cas liant des armes bulgares à des trafics a drastiquement diminué.

Néanmoins, les principaux pourvoyeurs d'armes illicites sur le marché africain semblent être des éléments corrompus des forces de sécurité, qui vendent, voire louent, leurs armes à qui veut bien y mettre le prix, que ce soit des bandits ou des groupes rebelles. Comme nous l'avons vu plus haut, dans un pays comme la RDC, certains parmi les plus hauts officiers de l'armée ont été impliqués dans de tels trafics.

Les soldats de forces de maintien de la paix de l'ONU ne sont pas épargnés par ces comportements. Par exemple, il a été établi que des membres du contingent pakistanais échangeaient des armes contre de l'or en RDC en 2005<sup>3</sup>. Plus récemment, un Casque bleu gabonais a été arrêté en avril 2018 en RCA et accusé de trafic de munitions<sup>4</sup>. Il est même arrivé que des livraisons d'armes étaient organisées

---

1. UN: Bulgaria, Ukraine Linked To Illegal Arms Sent To Sierra Leone, RFE/RL, 1<sup>er</sup> août 2000.

2. Position Commune 2008/944/PESC du Conseil, 8 décembre 2008.

3. UN peacekeepers 'traded gold and guns with Congolese rebels', *The Guardian*, 28 avril 2008.

4. Centrafrique : enquête de l'ONU sur un Casque bleu soupçonné de trafic de munitions, *Jeune Afrique*, 15 avril 2018.

par des responsables locaux de l'ONU, comme au Soudan du Sud en 2013<sup>1</sup>.

À l'autre bout de la chaîne, celle des utilisateurs ou détenteurs, on trouve une multitude de profils : bien entendu les États et groupes terroristes sous embargo, mais aussi les voleurs de bétail, coupeurs de route, et toute une variété de criminels armés, ainsi que des groupes armés à visée politique, religieuse, sociale ou communautaire, des chasseurs et braconniers, des adeptes de pétarades festives ou traditionnelles, des citoyens en quête d'autodéfense, des sociétés de sécurité ou de transport de fonds, etc. Les types d'armes varient également d'un utilisateur à l'autre : fusils artisanaux pour les chasseurs et les amateurs de rites traditionnels, mais armes de guerre (automatiques) pour la majorité des autres. Le choix d'une arme est bien entendu déterminé aussi par son prix sur le marché. Ainsi, en RDC, la production artisanale a pratiquement disparu le long des frontières orientales, du fait de la grande prolifération d'armes de guerre et de leurs prix extrêmement bas (autour de 50 \$ la Kalachnikov). Par contre, à l'intérieur du pays, où ces armes sont beaucoup plus rares et donc chères, la production d'armes artisanales reste une activité rentable (entre 100 et 150 \$ pour un fusil)<sup>2</sup>.

---

1. Report: U.N. gave arms to South Sudan rebels later implicated in massacre, *The Washington Post*, 17 décembre 2016.

2. Georges Berghezan, Armes artisanales en RDC : Enquête au Bandundu et au Maniema, Rapport du GRIP 2015/2 ; Xavier Zeebroek et Georges Berghezan (sous la direction de), Armes légères dans l'Est du Congo – Enquête sur la perception de l'insécurité, Livre du GRIP, juin 2011.

## **Routes actuelles du trafic transfrontalier des armes**

À partir de 2011, la Libye s'est donc imposée comme une source majeure d'armes illégales, alimentant notamment de nombreux groupes armés, du Mali à la RCA, en passant par le Nigeria. Une autre source qui tendrait à la supplanter serait la Côte d'Ivoire, dont des armes de l'ex-rébellion semblent avoir été exportées à destination de groupes armés à travers le Sahel et jusqu'en RCA<sup>1</sup>. En 2012, la Côte d'Ivoire était, selon des statistiques officielles, aussi la principale source connue d'armes d'origine étrangère saisies au Ghana<sup>2</sup>.

Deux autres « réservoirs » importants d'armes illicites demeurent le Tchad et le Soudan, l'un et l'autre connaissant une importante accumulation d'armes parmi la population, encore aggravée par l'effondrement de la Libye, Khartoum étant en outre un producteur industriel d'armes et de munitions. Ainsi, vers 2011 et 2012, des armes provenant de Libye semblent avoir approvisionné, après transit par le Tchad, des groupes armés du Nord-Mali et du Darfour, ainsi que les diverses factions centrafricaines<sup>3</sup>. L'armement d'origine soudanaise est également omniprésent parmi ces dernières, tandis que des munitions de fabrication soudanaise (ou de

---

1. Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel, *op. cit.*, pp. 35-37.

2. UNODC Study on Firearms 2015, United Nations Office on Drugs and Crime, p. 53.

3. Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel, *op. cit.*, pp. 21-22.

fabrication chinoise mais réemballées au Soudan) approvisionnent de nombreux groupes armés présents au Tchad<sup>1</sup>, en Libye et au Mali<sup>2</sup>. Il semble aussi établi qu'une grande partie des armes utilisées dans le sanglant conflit du Soudan du Sud soit d'origine soudanaise<sup>3</sup>. En outre, il y a une dizaine d'années, le gouvernement de Khartoum semblait entretenir une politique délibérée d'armement de groupes armés dans plusieurs pays voisins, en particulier au Tchad, en Érythrée, en Éthiopie, en Somalie et en Ouganda<sup>4</sup>.

Dans la Corne de l'Afrique, le gouvernement de l'Érythrée, sous embargo sur les armes de l'ONU en raison de son soutien, notamment en armes, aux Shebab, une mouvance djihadiste somalienne, est soupçonné d'être activement engagé dans des trafics d'armes vers des groupes armés de la région. Vers 2012, un trafic d'armes et de réfugiés, originaires les unes et les autres d'Érythrée, était organisé à destination de Bédouins du Sinaï (Égypte) et de militants palestiniens de la bande de Gaza<sup>5</sup>. Asmara aurait également soutenu militairement des groupes armés au Soudan, notamment au Darfour<sup>6</sup>, mais aussi

---

1. Gérard Prunier, *Armed Movements in Sudan, Chad, CAR, Somalia Eritrea and Ethiopia*, Zentrum für Internationale Friedenseinsätze, 2008, p. 9.

2. Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel, *op. cit.*, pp. 20-21 & 25-26.

3. 'Africa's arms dump': following the trail of bullets in the Sudans, *The Guardian*, 2 octobre 2014.

4. The militarization of Sudan, Sudan Issue Brief, Small Arms Survey, avril 2007.

5. Eritrean regime cashes in on arms and human trafficking, says UN report, *The Guardian*, 17 juillet 2012.

6. Gérard Prunier, *op. cit.*, p. 000.

à l'est du pays<sup>1</sup>, au Soudan du Sud (juste avant son indépendance)<sup>2</sup>, en Éthiopie et à Djibouti<sup>3</sup>. De son côté, l'Érythrée accuse le Soudan et l'Éthiopie de soutenir et d'armer les rebelles actifs sur son propre territoire<sup>4</sup>.

Dans la même région, alors que l'Érythrée semble engagée dans un processus de réconciliation avec ses voisins, Djibouti semble de plus en plus vouloir s'attribuer le rôle de plaque tournante majeure du trafic d'armes, souvent en lien avec le conflit du Yémen, de l'autre côté de la mer Rouge. Ainsi, en 2013, au moins 8 000 pistolets produits par *Forjas Taurus*, firme brésilienne d'armes de petit calibre, sont parvenus au Yémen alors qu'ils étaient théoriquement destinés aux forces armées de Djibouti<sup>5</sup>. Quelques années plus tard, le flux semblait s'inverser, des Houthis yéménites revendant leurs surplus d'armes à Djibouti, qui les transférait à la région d'Awdal<sup>6</sup>, une province de l'extrême-nord de la Somalie s'étant proclamée république quand le Somaliland a lui-même fait sécession du reste de la Somalie. Les trafics seraient facilités par la présence de troupes

1. Dominykas Broga, Loaded guns, smoking barrels, and the proliferation of arms in South Sudan, *Medium*, 22 février 2016.

2. New U.N. Report Suggests Eritrean Link to South Sudan Rebels, Enough Project, 15 octobre 2011.

3. Eritrea backing armed groups against Ethiopia and Djibouti – U.N. experts, *Africanews*, 11 novembre 2017.

4. Sudan, Ethiopia accused of agreeing to support armed Eritrean opposition groups, *Africanews*, 16 mai 2018.

5. Fato relevante, Forjas Taurus, 5 septembre 2016, Exclusive : Brazil's Taurus sold arms to trafficker for Yemen war, prosecutors allege, Reuters, 6 septembre 2016, & Brazil's Taurus shipped arms to son of Yemeni smuggler : U.N. report, Reuters, 22 février 2017.

6. The arms trade in the Horn of Africa promoting conflict, *defenceWeb*, 14 août 2018.

djiboutiennes au sein de la mission de maintien de la paix de l'Union africaine en Somalie, l'AMISOM<sup>1</sup>. Des officiels djiboutiens seraient également impliqués dans des trafics d'armes vers une autre entité sécessionniste somalienne, le Puntland<sup>2</sup>, tandis que la Chine, à travers sa nouvelle base militaire à Djibouti, fournirait une assistance militaire à l'armée gouvernementale du Soudan du Sud<sup>3</sup>, sous embargo ONU depuis juillet 2018.

Rappelons aussi les trafics induits par la présence d'usines de munitions de chasse dans certains pays, en particulier au Mali, qui approvisionne ainsi une bonne partie de l'Afrique de l'Ouest, et en République du Congo, à destination de civils et groupes armés en RDC et en RCA.

Enfin, l'Afrique australe semble être actuellement plutôt épargnée par les grands flux transfrontaliers d'armes illicites, malgré une importante production locale en Afrique du Sud, cumulée avec des taux de détention et de meurtres par arme à feu particulièrement élevés.

## Conclusion

En simplifiant à peine, on peut distinguer deux types de trafics d'armes : d'une part, ceux effectués avec la complicité

---

1. Djibouti and the Growth of Arms Trade in the Horn of Africa, *TesfaNews*, 26 août 2018.

2. Maria Diop, Commerce d'armes illégales à Djibouti : un rapport d'EXX Africa vise de hauts fonctionnaires, *Réussir Business*, 3 septembre 2018.

3. Djibouti's Doraleh Port Terminal : An Arms Trade Hub in Disguise, *The Nerve Africa*, 4 septembre 2018.

d'autorités politiques, pour des raisons relevant, soit de considérations géostratégiques, soit de recherche d'un profit facile ; et d'autre part, ceux permis ou facilités par des failles dans l'arsenal des mesures de contrôle des États. Pour la prévention des premiers, il n'y a que peu de leviers d'action, si ce n'est la pression des États voisins et partenaires et des sanctions décrétées par l'ONU ou des organisations régionales. Dans le cas de l'Érythrée, ces pressions semblent porter leurs fruits puisque, près d'une décennie après leur imposition par l'ONU, Asmara paraît vouloir changer de politique. Cependant, quand ces trafics sont ourdis ou tolérés par des grandes puissances, détentrices de surcroît d'un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU, les recours peuvent difficilement dépasser le cap du plaidoyer ou de la dénonciation.

Dans le cas des trafics transfrontaliers non-voulus par des États, de nombreuses mesures pourraient être prises pour les limiter.

Si la fameuse « porosité » des frontières africaines est une réalité, il serait illusoire de vouloir la combattre à coups de mesures répressives ou par l'édification de murs. En revanche, dans des régions où les populations frontalières ont souvent davantage de sympathie pour les trafiquants que pour les forces de l'ordre, les États concernés devraient s'attacher à rétablir un climat de confiance entre ces dernières et leurs propres populations, notamment en évitant de transformer les postes-frontières en plateformes d'extorsion ou de racket.

Dans la plupart des États africains, les législations ne sont plus adaptées, ni aux réalités locales, ni aux traités régionaux et internationaux, et sont encore moins harmonisées entre pays voisins. Par exemple, alors que la plupart des lois nationales

sur les armes datent de deux, trois ou quatre décennies, et sont souvent empreintes de terminologie coloniale totalement dépassée, nombreuses sont celles qui « oublient » de criminaliser le trafic d'armes ou de réglementer la production ou l'exportation d'armes à feu. Dans certains pays, il est pratiquement impossible d'obtenir un permis de port d'armes, ce qui force certains utilisateurs légitimes, comme des sociétés de transport de fonds à enfreindre les lois existantes ou à bénéficier d'une tolérance à la discrétion de tel ou tel ministre. Par ailleurs, les producteurs et détenteurs d'armes artisanales devraient pouvoir bénéficier de règlements plus souples que ceux d'armes industrielles.

Qu'elles soient détenues par des civils ou des forces de sécurité, les armes devraient être systématiquement marquées, en accord avec les normes internationales, et enregistrées dans une base de données nationale, si possible connectée à des bases régionales et internationales. Le Système Interpol de gestion des données sur les armes illicites et du traçage des armes (iARMS), bien que ne concernant que les armes saisies, perdues ou volées, est une importante avancée en ce sens et la participation des États, notamment africains, devrait être encouragée<sup>1</sup>.

Un système bien conçu de traçage des armes permettrait de réduire considérablement les « fuites » à partir des arsenaux des forces de l'ordre et de l'armée, qui semblent être actuellement la principale source des transactions illicites d'armes à feu. En outre, des sanctions dissuasives devraient

---

1. Voir Système INTERPOL de gestion des données sur les armes illicites et du traçage des armes (iARMS), Interpol.



être infligées aux auteurs de ces détournements, indépendamment de leur grade.

La coopération douanière et policière, particulièrement entre États voisins, devrait être renforcée, notamment pour contrôler la destination de marchandises déclarées « en transit ». Les possibles cas de trafics d'armes transfrontaliers devraient être systématiquement signalés à Interpol. Ainsi, les autorités ivoiriennes ont beau jeu d'affirmer que les informations sur des armes originaires de leurs stocks retrouvées auprès de trafiquants ou de groupes armés de la région relèvent de « bruits de couloir », car elles ne leur ont pas été communiquées par la voie officielle par les autorités des pays où leur présence a été constatée<sup>1</sup>.

Les policiers et douaniers devraient pouvoir bénéficier de formations techniques, pour leur permettre, par exemple, de reconnaître des armes en pièces détachées. Les agents des services de renseignement et des polices judiciaires devraient recevoir des formations analytiques afin de mieux déchiffrer les ressorts du trafic d'armes et les liens avec d'autres activités criminelles.

Les forces de l'ordre et les services douaniers devraient être dotés de moyens techniques modernes, comme des scanners, afin de leur permettre de mieux contrôler les marchandises, particulièrement celles circulant en containers, aux principaux postes-frontières portuaires, aéroportuaires et routiers.

Les autorités politiques devraient reconnaître la lutte contre le trafic des armes comme une priorité nationale, ce qui n'est

---

1. Déclaration d'un responsable de la Coordination nationale du renseignement à l'auteur, Abidjan, avril 2018.

généralement pas le cas, à la différence du terrorisme ou du trafic de drogue, pourtant étroitement liés<sup>1</sup>.

Ces recommandations de différents ordres devraient être prises en compte, non seulement par les États africains et leurs organisations régionales, mais aussi par leurs principaux pourvoyeurs d'assistance dans l'hémisphère nord et par les organisations spécialisées, que ce soit dans le contrôle des armes, la sécurité humaine, la coopération douanière et policière ou l'assistance au développement. La lutte contre le trafic des armes, si elle est combinée à d'autres mesures fortes, comme la lutte contre la corruption, pourrait facilement donner des résultats si la volonté politique est au rendez-vous.

---

1. Déclarations de responsables de la Coordination nationale du renseignement et du Conseil national de sécurité à l'auteur, Abidjan, avril 2018.